

# FAF Pêche et Cultures Marines

*partenaire formation des professionnels de la mer :  
pêche, conchyliculture, élevages marins*

## ENTREPRISES DE CULTURES MARINES EMPLOYANT MOINS DE DIX SALARIES

**BULLETIN DE VERSEMENT A NOUS RETOURNER**  
**AVANT LE 28 FEVRIER 2010**

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise	
Nom, prénom du propriétaire individuel	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E.mail	
N° SIRET (le cas échéant)	
Code NAF	
<b>Nom du ou des navires (IMPORTANT)</b> <b>(à noter le cas échéant)</b>	
Effectif moyen en 2009 (marins)	..... dont ..... hommes et ..... femmes
Effectif moyen (autre personnel)	..... dont ..... hommes et ..... femmes
Effectif moyen total en 2009	..... dont ..... hommes et ..... femmes

### ASSIETTE DE COTISATION

Salaires forfaitaires 2009 pour le personnel relevant de l'ENIM	(1)	
Salaires bruts versés en 2009 servant d'assiette aux cotisations sociales pour le personnel relevant des autres régimes	(2)	
<b>ASSIETTE DE COTISATION (1+2)</b>	<b>(A)</b>	€

### PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE / PLAN DE FORMATION

(A) X 0,40 %	(B)	€
--------------	-----	---

### CONTRIBUTION POUR LE FINANCEMENT DES CONTRATS, DES PERIODES DE PROFESSIONNALISATION ET DU DIF

(A) X 0,15 %	(C)	€
--------------	-----	---

### CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION MIXTE DE NEGOCIATION

(en application de la Convention Collective Nationale de la Conchyliculture étendue par l'arrêté du 5 juillet 2001)

(A) X 0,10 %	(D)	€
--------------	-----	---

Le FAF Pêche et Cultures Marines est chargé, par le SNEC, de la collecte de cette contribution

### MONTANT GLOBAL DU VERSEMENT

(B) + (C) + (D) =	(E)	€
-------------------	-----	---

(E) Montant à régler à l'ordre du : **F.A.F. PECHE ET CULTURES MARINES.**

**Deux reçus vous seront adressés pour vos différentes contributions dès réception de votre versement.**

Fait à .....

Signature et cachet de l'entreprise.

Le .....

